



DUO CATAMANIA 2025

Société Nautique de La Trinité sur Mer
Épreuve en double et double Mixte – Grade 4

Du 14 au 20 juin 2025

La Trinité sur mer - Le Croesty - Locmiquelic – Concarneau – Locmiquelic - Port Haliguen – La trinité sur Mer

Avis de Course

Ouverture des inscriptions le lundi 6 janvier 2025 à partir de 12h00

PRÉAMBULE :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - le Règlement IRC 2025, IRC Double (UNCL Pôle Course du YCF)
- 1.4 - les prescriptions fédérales en annexe

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le samedi 14 juin 2025 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.duocatamania.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp : **DUO CATAMANIA 2025** Flash Code en haut à droite de la page)
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

- 3.3 **Les concurrents devront déclarer leur numéro de téléphone et s'inscrire sur le groupe WhatsApp pour suivre les infos course (en scannant le QR Code en haut de l'AC).**

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La DUO CATAMANIA est une course composée uniquement d'amateur. Sont considérés comme professionnels, tous coureurs ayant été ou sont rémunérés durant les 12 derniers mois pour courir. Cela n'interdit pas les sponsors, ni les professionnels du monde de la voile (Voilier, Constructeur, revendeur d'équipement etc...)

4.2 l'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux de série homologués.
(Pour l'AO, le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production de série prévue, il appartiendra au concurrent, au moment de l'inscription, de fournir un certificat de chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités).
- Tout Prototype de plus de 5 ans, un contrôle de l'AO pourra être effectué.
Ils devront :
- Être en conformité avec la liste d'armement de sécurité pour un navigation Semi-Hauturière (à plus de 6 milles des côtes mais à moins de 60 milles) de la division 240.
- Être équipés :
 - D'un moteur fixe inbord en bon état de fonctionnement et disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir.
 - D'une VHF fixe d'une puissance de 25 W.
 - Le port de la Brassière de sauvetage est obligatoire en course. Elle doit être équipée d'un moyen de repérage lumineux. Cela modifie la RCV 40.

- **Transpondeur AIS émetteur récepteur Obligatoire à bord et en marche durant toutes les courses**

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
Ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- d) N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition des deux navigateurs du bateau.
- e) Le skipper doit être présent sur la totalité de l'épreuve.**
- f) La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 14 juin 2025.**
- g) Tout autre changement d'équipage en cours de la semaine de régates, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du comité de course, un seul changement est autorisé par bateau (demande faite par écrit à l'AO).

4.3.2 Pour le bateau :

- a) l'autorisation de port de publicité.
- b) La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- c) l'attestation d'assurance valide en responsabilité civile.
- d) les bateaux doivent posséder **un certificat de jauge IRC valide 2025 ou un certificat SER** d'un coefficient compris entre **0.918 et 1.070 inclus**. Il n'est pas prévu de limitation de longueur de bateaux.
- e) Le fascicule de contrôle des radeaux de sauvetage pneumatique à jour de sa révision.
- f) L'attestation ANFR 2025 de licence Station Radio du navire en cours de validité (intégrant le N° MMSI et l'indicatif VHF).
- g) Renseigner le Numéro de Passeport Escales sur la fiche d'inscription et au mois de juin faire une déclaration de départ en croisière de la durée de la course au niveau de votre Capitainerie afin de faire bénéficier la course de la gratuité de leurs nuitées aux Escales.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur le site www.duocatamania.com

4.5 **Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.**

4.6 Le nombre d'inscription est **limité à 65 bateaux**. La liste sera publiée sur le site www.duocatamania.com (Au-delà de 65 bateaux inscrits, une liste d'attente sera créée dans l'ordre chronologique des inscriptions.)

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont de :

Jusqu'au 31 mars 2025 = 450 euros

À compter du 1^{er} avril 2025 = 500 euros

5.2 En cas d'annulation de participation jusqu'au **1er juin 2025**, une somme forfaitaire pour frais de dossier de 100 € sera retenue, après cette date le montant de l'inscription restera acquis par L'AO.

- 6 PUBLICITE**
[DP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**
Néant
- 8 PROGRAMME**
- 8.1** Confirmation d'inscription
- Samedi 14 juin :**
LA TRINITE SUR MER
De 14h00 à 18h00 : Accueil des concurrents et Contrôle d'équipement.
18h00 : Présentation des coureurs à la SNT
- Dimanche 15 juin**
LA TRINITE SUR MER / LE CROUESTY
09h00 : Briefing – 10h30 mise à disposition
- Lundi 16 juin :**
LE CROUESTY / LOCMIQUELIC
- Mardi 17 juin :**
LOCMIQUELIC / CONCARNEAU
- Mercredi 18 juin :**
CONCARNEAU / LOCMIQUELIC
- Jeudi 19 juin :**
LOCMIQUELIC / PORT HALIGUEN
- Vendredi 20 juin :**
PORT HALIGUEN / LA TRINITE SUR MER
09h00 AG des Coureurs
19h30 : Diner de clôture et remise des prix.
- 8.2** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30 le dimanche 15 juin 2025.
- 8.3** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le vendredi 20 juin 2025
- 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge IRC valide 2025 ou SER.
Aucun certificat de jauge ou modification de certificat, ne sera accepté après le samedi 7 juin 2025
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 14h00 le samedi 14 juin
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés durant toute la semaine, à tout moment par tirage au sort.
- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
Néant
- 11 LIEU**
La confirmation des inscriptions aura lieu à la Société Nautique de la Trinité sur Mer.
- 12 LES PARCOURS**
- 12.1** Les parcours seront de type côtier allant de la baie de Quiberon à la pointe de Penmarc'h
- 12.2** Les parcours, zones de départ et d'arrivées seront édités dans l'annexe parcours des IC.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement A minima
- 14.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses. Toutes les courses se courent au coefficient 1.
- 14.3** Groupes de Classements : IRC Overall ; Petit IRC ; Grand IRC (la découpe entre petit et Grand sera indiqué par avenant aux IC, diffusé le samedi au plus tard)

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme Catamania et doivent être déclarés à l'AO.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués lors de la remise des prix le vendredi 20 juin 2025 comme suit :

- 1^{er} Classement DUO CATAMANIA IRC OVERALL
- 1^{er} Classement « GRAND IRC » DUO CATAMANIA
- 1^{er} Classement « PETIT IRC » DUO CATAMANIA – Challenge Guy Chazelas

Et de nombreux autres lots seront distribués.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil portuaire à la Trinité sur Mer :

Période d'accueil gratuite du 13 au 21 Juin 2025.

Pour les bateaux ayant un port d'attache à une distance supérieure de 100 nm de la Trinité sur Mer, la période d'accueil pourra commencer le 09 juin midi jusqu'au 22 Juin.

Port de la Trinité sur Mer
Cours des quais - 56470 LA TRINITE SUR MER
Tél. : +33 (0)2 97 55 71 49
trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

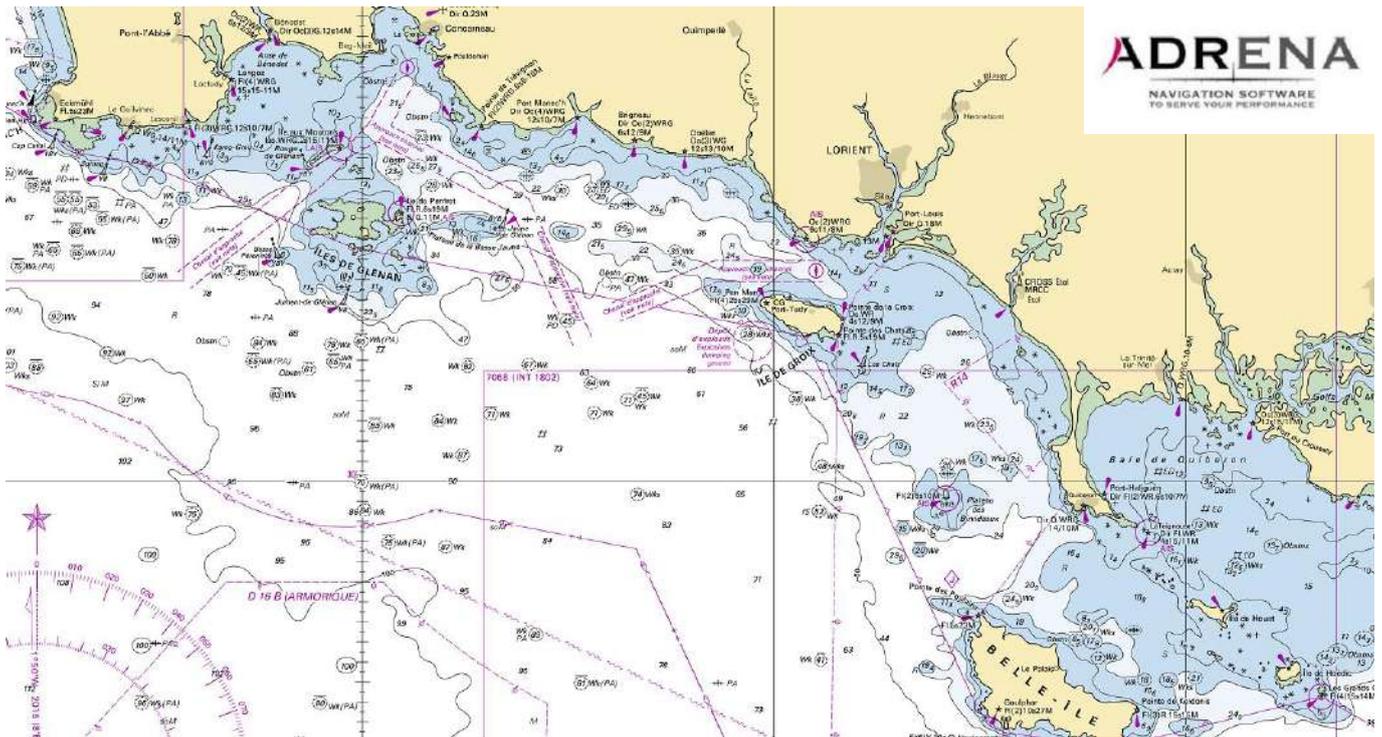
Contact SNT :

Société Nautique de la Trinité sur Mer
Cours des Quais-56470 La Trinite-sur-mer - France
Tél : +33 (0)2 97 55 73 48

gael@snt-voile.org

<https://www.snt-voile.org/>

ANNEXE ZONE DE COURSE



Zone de course de la Baie de Quiberon à la pointe de Penmarc'h

